



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection

Question écrite n° 73909

## Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les risques liés à l'utilisation intempestive de SMS (ou textos). Trop d'envois de messages-textes depuis un téléphone portable ou un abus vidéo peuvent ainsi causer des troubles musculaires graves. D'après Andrew Chadwik, le directeur de RSI, qui étudie les populations touchées par les troubles musculo-squelettiques (TMS, version française du RSI, repetitive strain injury), l'envoi de textos, avec ses micromouvements de doigts frénétiques, est désormais à incriminer. Il lui demande donc si des informations plus précises pourraient être obtenues concernant ces risques.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73909

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 mars 2002, page 1373